

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

... la ligne . . . 20
Annonces 30
Réclames, 75
Faits divers,
RÉSERVES SONNÉES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et le droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 NOVEMBRE

La manifestation du 2 décembre

La décision prise par le Conseil municipal de Paris de se rendre en corps sur la tombe de Baudin, le 2 décembre, commence à produire des résultats sérieux. Les députés de l'extrême gauche ont adhéré au projet du Conseil municipal. Ils l'accompagneront et traverseront avec lui, dans un long cortège, plusieurs rues et boulevards de Paris. Il est probable que le Conseil municipal fera publier, aux frais des contribuables, bien entendu, le programme de la fête et l'itinéraire du cortège.

Cela se faisait bien autrefois pour le bœuf gras. Il nous semble que les organisateurs de la manifestation du 2 décembre doivent avoir autant d'égards pour le peuple qu'en avaient les bouchers qui préparaient le cortège du dimanche et du mardi gras.

Ce qui donnera un attrait tout particulier à la fête, c'est le nombre des adhésions que le Conseil municipal a déjà reçues et le choix des adhérents.

Félix Pyat a écrit au président du Conseil municipal une lettre dans laquelle il rappelle qu'il a été l'ami d'Alphonse Baudin et il demande de se joindre au cortège municipal. Ce qui lui sera, on le comprend, accordé. On l'y recevra même les bras ouverts.

Il y aura aussi des manifestants en province.

Le Conseil municipal de Narbonne a écrit au président du Conseil municipal de Paris qu'il prendrait part à la manifestation du 2 décembre en faisant déposer une couronne sur la tombe de Baudin.

D'autres Conseils municipaux ont aussi annoncé qu'ils se feraient représenter, aux frais des contribuables naturellement. Les républicains ne voyagent jamais que comme cela.

Le comité républicain socialiste de la Maison-Blanche, le groupe de la Libre-Pensée de Levallois-Perret, le groupe radical de

la même commune, le Cercle républicain de l'Hérault, le Comité radical socialiste du deuxième arrondissement, etc., etc., tous ces groupes accompagneront le Conseil municipal. Il n'est pas encore question des *Bouffe-Toujours*, qui ont été un des plus jolis ornements du cortège de Victor Hugo, mais ils ne manqueront certes pas à la fête.

Nous voilà menacés d'une journée qui ne manquera pas d'intérêt. Les républicains veulent accaparer Baudin. Il n'y a qu'une difficulté, c'est que Baudin a été un brave homme dont tous les partis, en 1869, ont célébré le courage, et l'argent de tous les partis s'est confondu pour l'érection du monument qu'on lui a élevé et pour lequel les conseillers municipaux de Paris n'ont probablement pas versé un centime. Ils ne disposaient pas alors des caisses de la ville.

Le gouvernement de M. Floquet va avoir sa journée. Elle n'est pas dirigée contre lui; il imite les chefs révolutionnaires : au lieu de précéder ses amis, il les suit.

C'est ce que disait Ledru-Rollin en 1849 : « J'étais leur chef, il fallait que je les suive ». Le cabinet Floquet suivra la foule, absolument comme le caniche suit son maître. Il est bien regrettable que le Conseil municipal n'ait pas inventé une laisse à l'aide de laquelle il tiendrait le ministère à ses côtés.

Les opportunistes sont fort troublés de la fête qui se prépare. Ils craignent des manifestations hostiles à la République et elles ne peuvent pas manquer de se produire. S'il y a une bagarre, nous verrons si les conseillers municipaux savent mourir pour 4,000 fr. par an comme Baudin est mort pour 25 fr. par jour.

Il est probable que s'il y avait quelque danger, les conseillers municipaux se seraient abstenus. En tout cas, nous voilà au début des manifestations de la rue. Le Conseil municipal de Paris reprend sa place. Il marche en tête du cortège et conduit la politique révolutionnaire. Le voilà redevenu la Grande Commune de Paris. Voilà quelque chose de nature à rendre la confiance et à amener une reprise des affaires.

Nous voudrions bien savoir ce qu'en pense la rue du Sentier. A. LENTHÉRIC.

MANIFESTATION BAUDIN

La grande manifestation du 2 Décembre sur la tombe de Baudin ne se passera peut-être point sans collision.

En effet, le Comité révolutionnaire central, dans sa séance du 20 novembre, a décidé de prendre part à la manifestation du 2 Décembre sur la tombe de Baudin et délègue les citoyens Vaillant et Chauvière pour y prendre la parole.

Ce Comité révolutionnaire central est boulangiste.

Or, ce sont les antiboulangistes qui ont organisé la manifestation. Il serait surprenant qu'un conflit ne se produisit point entre ces groupes révolutionnaires.

COUP D'ÉTAT FLOQUET

L'*Autorité* a publié hier matin un article de M. Paul de Cassagnac dévoilant le plan d'un coup d'Etat que préparait M. Floquet.

Cet article a été publié en même temps par le *Figaro* et le *Gaulois*; plusieurs autres journaux font allusion à des bruits de même nature.

Nous lisons dans l'*Autorité* :

« Cela peut paraître tout d'abord invraisemblable, absurde, mais cela est.

« M. Floquet, président du conseil des ministres, médite, prépare un coup de force.

« Voici son plan :

« Après le vote du budget, peut-être après le 2 décembre, et appuyé par la manifestation colossale que l'on organise pour exalter Baudin, M. Floquet monterait à la tribune, exposerait les périls mortels que court la République, montrerait l'entente qui existe, d'après lui, entre les chefs du boulangisme et les chefs du parti conservateur, dénoncerait la grande conspiration contre le régime actuel et s'efforcerait d'ar-

racher à la Chambre un vote qui permettrait de faire enlever, séance tenante, ceux qui gênent et menacent un pouvoir qui chancelle tout à la fois au Parlement et dans le pays, c'est-à-dire les chefs du parti boulangiste et les principaux députés de la droite.

« Puis, ce sera la suppression de la liberté de la presse, du droit de réunion, et les élections là-dessus !

« Ce n'est pas un conte, ce n'est pas une invention, et rien ne servira, pas plus les ricanements que les dénégations, car nous sommes exactement renseignés, et toutes les preuves sont entre nos mains.

« Nous savons de source certaine, et après vérification formelle, que cinquante cellules sont commandées, préparées, — vingt-cinq à Melun, vingt-cinq à Clairvaux, — et qui n'attendent plus que leurs locataires, dont nous avons les noms.

« En voici quelques-uns : général Boulanger, Dillon, Rochefort, Laisant, Naquet, Susini, Kœchlin, Laguerre, Le Bastard, Le Hérisse, Andrieux, Déroulède, Michelin, de Mackau, duc de Doudeauville, Jolibois, A. de Mun, de Cassagnac, Dugué de la Fauconnerie, de Martimprey, de Breteuil, marquis de Beauvoir, et un certain nombre de journalistes.

« Tout est prêt, tout, et on n'hésite plus que sur le jour et l'heure de l'attentat.

« Et qu'on ne s'étonne pas de cette révélation inouïe.

« Il faudrait ne pas connaître Floquet et ne pas se rendre compte de la situation pour hésiter à croire une aussi prodigieuse nouvelle.

« Floquet se sent perdu. Il n'a pas su, il n'a pas pu, malgré tous ses efforts, enrayer le boulangisme; il sent que la République craque de toutes parts et menace de crouler; les élections générales approchent, et déjà la victoire se dessine nettement du côté des conservateurs... »

Les menaces peu déguisées de MM. Joseph Reinach, Ranc, John Lemoine et Spüller pouvaient depuis quelque temps

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

Quant à M. Drion, il fut surpris lui-même de l'émotion qu'il ressentit au moment des adieux, et ce fut avec une effusion sincère qu'il embrassa paternellement sa pupille.

Robert se contenta d'avancer sa main dans laquelle Blanche mit la sienne. Pour tout adieu, ils se donnèrent cette étroite timide et tremblante. Ils n'avaient pas, ou ils n'avaient pas voulu se traiter avec la familiarité franche que l'on a entre cousins et cousines. Ils étaient davantage où ils n'étaient rien l'un à l'autre.

M. Drion s'était arrêté au projet d'exiler sa nièce, parce qu'il voulait, autant que possible, faire oublier en elle la fille du mendiant. C'était l'effet d'un reste de préjugé bourgeois sur la différence des rangs, puisque la conduite de Blanche, de l'aveu général, avait été parfaitement honorable et délicate.

Mais si ce préjugé était une faiblesse, il eut au moins l'heureux effet d'inspirer à M. Drion une

large générosité, qu'il ne voulait même pas prélever sur la fortune de Blanche dont il pouvait cependant, d'après le désir de son frère, se considérer comme en étant le possesseur en titre et le maître absolu.

Il distribua aux bureaux de bienfaisance d'une vingtaine de communes à la ronde, des sommes assez importantes pour qu'on pût dire que les pauvres avaient été remboursés au centuple des aumônes données au mendiant. Il en résulta aussi que sans aller chercher d'autre mystère au fond de cette étrange histoire, la rumeur publique établit ce fait comme avéré : que c'était par suite d'un léger dérangement d'esprit, d'une folie partielle, que le mendiant avait toujours tenu cachées sa personnalité et sa fortune.

On ne s'étonna pas non plus démesurément de la générosité de M. Drion. Se montrer avare dans les petites choses et libéral et même prodigue dans les grandes, à bon ou à mauvais escient, est un trait qui se signale moins rarement qu'on ne le croirait parmi les Normands. Ne trouve-t-on pas une preuve de ce fait dans ce dicton que l'on applique souvent dans le pays au cidre et qui a fortement le goût du terroir : « Il économise par le foiset et laisse aller par la bonde ! »

XIV

Blanche, toute aux regrets de la mort de son

père, fut pendant plusieurs semaines sans évoquer le souvenir de Robert; elle l'écartait même, loin de sa pensée et de son cœur, quand il s'y présentait inopinément. La jeune fille ne se préoccupait que des moyens de réaliser les dernières volontés paternelles. Elle savait bien qu'elle ne pouvait reprendre son modeste état d'ouvrière; cette résolution eût été considérée comme injurieuse pour son oncle, mais elle pensait qu'en se vouant à l'éducation, elle ne mécontenterait pas sa famille, et qu'elle vivrait dans l'indépendance de son travail sans toucher à cette fortune que son père avait maudite; elle s'adonna donc avec courage aux études qui devaient compléter son instruction et parmi lesquelles figuraient les arts d'agrément. Mais ces occupations intéressantes eurent l'effet salutaire d'atténuer sa douleur et de raviver sa jeunesse. Des images, que ne comportait pas ce deuil absolu auquel elle se destinait, s'imposèrent à son esprit. Comme Robert, lorsqu'il était en exil à Paris, elle revoyait les horizons des grands pâturages, tout chargés des vapeurs matinales au milieu desquelles les rayons du soleil levant multipliaient les couleurs de l'arc-en-ciel. Elle suivait en imagination ces routes fleuries, embaumées, suivant la saison, des parfums de l'aubépine ou de chèvre-feuille. Elle voyait, sous la claire et ardente lumière d'un ciel sans nuage s'avancer un jeune cavalier monté sur la noire Mélusine. Elle

s'étonnait alors de l'étrange souffrance qui s'emparait d'elle, souffrance ou délices qui ébranlaient ces forces, mais contre lesquels elle s'insurgeait avec acharnement.

Robert aussi combattait avec une vigoureuse énergie, mais ce n'était pas contre lui-même. Il était en pleine révolte contre les idées de son père et la soumission de sa mère. Il acceptait que Blanche passât l'année de son deuil dans le pensionnat où on l'avait mise, mais à condition que, d'une semaine à l'autre, il irait la voir à Caen et qu'elle viendrait la semaine suivante passer un jour chez eux.

Des trois volontés qui lui résistaient : M. et Mme Drion et Blanche, ce fut peut-être la jeune fille que Robert eut le plus de peine à gagner. Il y parvint cependant. Nous devons même dire qu'il ne céda pas par insinuation, car ce n'est point une figure de rhétorique familière aux Normands, non plus que l'ait si parien de dire une chose pour en faire entendre une autre. Les Normands se tiennent en méfiance et ne disent rien de leur pensée ou ils la laissent résolument en plein visage de leur interlocuteur; c'est ce qu'on appelle prendre le taureau par les cornes. Ce fut avec une vivacité passionnée que Robert déclara à Blanche qu'il ne renoncerait jamais à elle. Il affirma que le père de la jeune fille les avait unis dans sa pensée avant de mourir. Et d'ailleurs, si respectable que soit le

faire pressentir que les républicains, désespérant de vaincre légalement, n'hésiteraient pas à recourir à la violence.

On pouvait s'attendre à ce que le bruit de l'agonie républicaine aurait son contre-coup au Parlement. Et, en effet, bien qu'il n'y eût pas séance publique hier, beaucoup de députés et d'hommes politiques de toute nuance devisaient ardemment dans les couloirs de la Chambre, non pas seulement de la divulgation du complot de M. Floquet, mais d'un autre projet qui aurait pris naissance dans les cervelles opportunistes. Ce dernier aurait pour bases le Président de la République et le Sénat. Il consisterait à jeter bas au premier jour le ministère Floquet et à faire d'un ministère républicain modéré le centre de la défense désespérée de la République. On cite même les hommes que M. le président Carnot aurait déjà triés sur le volet modéré pour remplacer ceux auxquels il avait donné sa confiance : M. Jules Simon aurait la présidence du conseil ; M. Ribot, l'intérieur ; M. Flourens, les affaires étrangères ; M. de Marcère, la justice ; M. Casimir-Périer, les finances ; M. le général Saussier, la guerre, etc.

Pour les dessous du projet on pourrait utilement consulter une brochure intitulée : *Le mal et le remède, lettre au président Carnot*, qui a été répandue abondamment en ces deux derniers jours et à laquelle on accorde couramment la haute inspiration de M. le Président de la République. Nous n'appréhensions pas ; nous nous bornons à enregistrer.

C'est sous les mêmes réserves que nous notons les différentes impressions du Parlement.

Très entouré et très ironiquement plaint à son arrivée à la Chambre, par quelques ministériels ou opportunistes, M. Michelin, l'un des hôtes désignés de Melun ou Clairvaux, disait : « Oui, oui, faites semblant de rire. Rira bien qui rira le dernier. Il peut y avoir du roman dans les détails du plan Floquet. Le fond est vrai. Floquet est capable de tout. Mais il se trompe d'heure. Le temps des moutons est passé, ou du moins ils ont maintenant de bons revolvers et savent s'en servir. » Et il faut dire que l'opinion générale ne se révoltait pas autrement contre le capable de tout dont M. Michelin et ses amis gratifiaient M. le président du conseil et ne paraissait pas démesurément étonnée qu'il n'eût pas renoncé à la tradition jacobine en même temps qu'aux gilets à la Robespierre, et ne fit le permis et le non permis, celui-ci surtout, pour parer à l'échéance redoutable de 1889.

Dans d'autres groupes on faisait observer, non sans quelque raison, que la réunion de la rue Cadet, l'alliance des Ranc, des Joffrin, des Clémenceau, etc., n'avait d'autre objet que la défense de l'intérêt supérieur à tout — même à la légalité, même au suffrage universel — de la République.

Il est inutile d'ajouter que les ministériels, voire même les opportunistes — qu'il ne serait peut-être pas besoin de trop violenter pour les rallier au plan Floquet — prodi-

voeu d'un père, est-il raisonnable, lorsqu'il n'engage pas la conscience, d'y sacrifier l'avenir et le bonheur de l'homme que l'on aime ? Si Blanche agissait ainsi, répétait Robert, c'est qu'elle ne l'aimait pas. La pauvre enfant était accessible par ce reproche ; elle ne voulait pas le supporter. Aussi elle ne résistait pas au désir de se défendre en protestant qu'elle aimait.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÈRE

LUNDI 26 Novembre 1888

RIGOLUETTO

Grand opéra en 4 actes,
paroles françaises de E. DUPREZ, musique
de VERDI.

Au 3^e acte, DIVERTISSEMENT
dansé par M^{lle} Anita del Castillo, Lola,
Loyd et Granjeard.

BOURSE DE PARIS

DU 23 NOVEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	83 10
Rente 3 0/0 amortissable	86 05
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 15
Obligations du Trésor	509 »

guaient des ricanements d'incrédulité et les haussements d'épaules. Peu de personnes s'en étonnaient, mais peu aussi semblaient tenir l'argument pour sérieux. Par le temps qui court, il faut s'attendre à tout et être prêt à tout.

Dans une correspondance du *Gaulois*, M. Dugué de la Fauconnerie confirme les rumeurs ci-dessus, et la *Presse* contient des informations identiques à celles de M. de Cassagnac.

Interrogé par la *France* sur le coup d'Etat qu'on attribue à M. Floquet, le général Boulanger a répondu :

« Quand on m'en a parlé pour la première fois, j'ai refusé de croire à une pareille monstruosité ! »

« Quoi ! en 1888, à la veille de l'Exposition, au moment où cette admirable manifestation pacifique de la France peut nous reconquérir toutes les sympathies de l'Europe, un coup de force ! Et un coup de force accompli par qui ? Par l'homme de toutes les libertés, par M. Floquet. »

« C'est impossible, disais-je. Mais il a fallu me rendre à l'évidence. Nous avons reçu, à ce sujet, les renseignements les plus probants. Plusieurs de nos amis auxquels le gouvernement a l'imprudence de faire ses confidences ont fourni les indications les plus nettes. »

« Je vous disais que nous n'irions pas à Mazas ; en effet, c'est à Clairvaux et à Melun qu'on devait nous donner l'hospitalité. »

« On a même été assez aimable pour prévenir les directeurs de ces établissements d'avoir à mettre à neuf quelques cellules. »

« On les prévenait que les personnes arrêtées ne seraient pas des malfaiteurs vulgaires, mais des députés ou journalistes prévenus « d'attentat contre la sûreté de l'Etat ». Nous avons été très flattés d'apprendre qu'on nous préparait des cachots propres et fraîchement décorés. »

« M. le député Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat, et M. Herbette, directeur des prisons pénitentiaires, ont même été en personne visiter nos futurs logements. »

Et M. Boulanger a ajouté, en terminant, que probablement M. Floquet n'oserait pas maintenant exécuter son projet, et que c'était dommage, ce coup de force devant assurer la victoire du boulangisme.

La *République française* écrit à l'adresse du général Boulanger :

« Vous croyez nous intimider, vous qui n'avez jamais connu le parti républicain que par ses déserteurs ? C'est bien, allez, continuez ! *Encore quelques jours de patience* et vous connaîtrez, dans toute leur rigueur vengeresse, les justes lois de la République ! »

Que signifient ces menaces et à quels dramatiques événements allons-nous assister ?

Est-ce qu'on se préparerait à fusiller le général Boulanger ni plus ni moins qu'un otage ; ou se bornerait-on à l'exiler, comme un simple prince ?

Nous attendons avec une curiosité bien légitime.

RÉPONSE de M. VEIL-PICARD à la *Petite France*

Voici le texte de la réponse de M. Veil-Picard à la *Petite France* publiée hier soir dans le journal le *Paris* :

« Paris, 23 novembre 1888. »

« Mon cher ami, »

« La *Petite France* publie ce matin un fac-simile de l'engagement que j'aurais signé en 18... (il n'y a pas de date). »

« Le faux matériel existe donc bien maintenant. Il a pris corps et toutes les lignes de ce prétendu document le dénoncent avec la dernière évidence. C'est une mosaïque faite, tantôt avec des mots de mon écriture, tantôt avec des caractères absolument nouveaux pour moi. »

« La signature broche sur le tout, collée contre les lignes qui la précèdent, comme si le faussaire n'avait pas eu assez de place pour écrire tout ce qu'il voulait. »

« Je vais poursuivre M. Wilson et ses complices. »

« Ce n'est pas tout. M. Wilson fait dire par ses amis, car il en a, qu'il va publier d'autres pièces me concernant. L'autographe n°2 est même déjà, paraît-il, à la gravure. »

« Je désire joindre tout cela dans une même poursuite afin d'en finir d'un seul coup avec mon calomniateur. »

« J'attends donc, pour saisir la Chambre des députés d'une demande en autorisation de poursuites, que le deuxième document annoncé ait paru. »

« Point de demi-mesures ni de demi-mesures. Qu'on publie tout. »

« Cordialement à vous. »

« E. VEIL-PICARD. »

L'AFFAIRE GERMAIN

Nous lisons dans le *Messager de Toulouse* :

« Un curieux, un très curieux procès vient de se présenter au tribunal de Muret, lequel a renvoyé l'affaire à une autre audience, sur la demande de l'une des parties, M. Germain, député de la Haute-Garonne, ancien agréé au tribunal de commerce de Toulouse. Voici l'histoire en quelques mots : »

« M. Germain, quelque temps avant de devenir l'élu du peuple, emprunta à M. Marty, syndic de faillites, quelques billets de mille francs, qu'il négligea volontairement ou involontairement de lui rendre quand il déserta son cabinet d'agréé pour aller siéger dans la Chambre basse. »

« M. Marty réclama une fois, deux fois — et toujours vainement. De guerre lasse, il se décida à assigner le député débiteur. »

« Or, voulez-vous savoir quelle est la défense de notre élu ? On vous le donne en cent, ô Numa Gilly, on vous le donne en mille ! »

« — C'est vrai, dit M. Germain, j'ai emprunté à M. Marty la somme qu'il me réclame, et je conviens que je ne la lui ai jamais remboursée. Mais j'ai fait, étant encore agréé, désigner mon créancier comme syndic dans une faillite très importante... et je prétends, de ce fait, ne plus rien devoir à M. Marty. »

« Ce qui reviendrait à prétendre que ce sont les créanciers de ladite faillite qui... auraient payé... pour M. Germain. »

« On comprendra que cette façon de voir n'ait pas eu l'heur de plaire à M. Marty, qui tient bien plus encore à son honneur professionnel qu'à son argent, et qui se propose de défendre l'un et l'autre à la barre de la justice. »

« Quant au député Germain, il pense, sans doute, qu'après avoir si facilement gagné les quelques billets de mille empruntés à M. Marty, il n'aura pas plus de peine à gagner son procès. »

« C'est, ma foi, bien possible ; mais, en tout cas, cette affaire, — dont nous serions heureux de rectifier l'exposé, si les intéressés y recontraient quelque inexactitude — n'est guère édifiante, et le député de la Haute-Garonne nous y apparaît un peu trop cousin-germain d'un gendre fameux qui, lui aussi, faisait payer cher les services qu'il pouvait rendre. »

Le *Messager de Toulouse* n'a reçu aucune rectification.

ÉTRANGER

Le gouvernement allemand vient de prendre, à la frontière alsacienne du Jura bernois, une mesure qui émeut assez vivement les habitants de la zone frontière.

L'ordre est venu de Berlin de fermer le bureau de douane impérial de Lucelles et d'interdire le passage aux marchandises sujettes au paiement de droits d'entrée. Du jour au lendemain, les populations de la région ont vu couper leurs relations commerciales et d'échange avec l'Alsace et ont inondé de plaintes le gouvernement du canton de Berne.

L'attitude des agents allemands de la frontière semble assez mystérieuse. Ils auraient acquis, pour le compte du gouvernement impérial, tous les terrains disponibles de la région, entre autre le vaste domaine de Blamont, acheté à une maison de banque de Bâle. A en croire leurs propres dires, il s'agirait d'expériences de reboisement, mais on a tout lieu de penser que la sylviculture n'a rien à voir dans cette affaire.

D'après le correspondant à Berne d'un journal belge, le sentiment général est que le gouvernement allemand n'a fermé le bureau de douanes de Lucelles et effectué ces acquisitions de terrains que dans un but stratégique. Il se trouve d'accord, en cela, avec le correspondant d'un journal anglais, suivant lequel M. de Bismarck veut établir sur la frontière du Jura bernois un système de défenses qui lui permettrait de parer à l'éventualité d'une tentative de la France pour envahir l'Alsace par ce point extrême du territoire suisse.

Le représentant de la Confédération helvétique à Berlin a été chargé de faire immédiatement les démarches nécessaires pour faire revenir le gouvernement allemand sur la fermeture du bureau des douanes dont il s'agit. Il a mission de faire remarquer que la mesure prise par les autorités allemandes

est en somme irrégulière. Les facilités douanières accordées aux populations du Jura bernois sont, en effet, reconnues par un traité conclu en 1828 avec le gouvernement français, traité que le Cabinet de Berlin semble avoir ignoré.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

INSTITUTION SAINT-LOUIS

M. Ernest Michel, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir, avec succès, en Sorbonne, les épreuves du baccalauréat ès-lettres (philosophie) et a obtenu la mention *assez bien*.

Le Tribunal de Saumur a rendu hier vendredi le jugement du procès intenté par le syndicat des négociants champenois à la maison J. Tessier et C^{ie}, de Saumur.

La maison J. Tessier et C^{ie} a été acquittée sur l'emploi du mot *Champagne*, mais condamnée pour le mot *monopole*, qui est considéré comme une marque.

M. de Soland, député de Maine-et-Loire, a déposé une proposition de loi ayant pour objet de frapper d'un droit de douane, à leur entrée en France, les chanvres et lins bruts ou préparés provenant de l'étranger.

La proposition est renvoyée à la commission des douanes.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous avons annoncé, pour jeudi prochain 29 novembre, la représentation des *Surprises du divorce*, par la troupe Achard.

Le jeudi suivant, 6 décembre, nous aurons une représentation de *Roger-la-Honte*, cette pièce qui vient de remporter à l'Ambigu un triomphe plus éclatant encore que celui du *Maitre de Forges* et des *Deux Orphelines*.

LA TROUPE DE M. F. ACHARD

Jeudi soir, la troupe de M. Frédéric Achard jouait les *Surprises du Divorce* sur le théâtre du Mans. La salle était comble, et toutes les places ayant été prises en location, le contrôle avait dû refuser cinq ou six cents personnes.

En présence du succès obtenu par la pièce et par ses interprètes, M. Frédéric Achard a décidé qu'il donnerait prochainement une seconde représentation au Mans.

ANGERS. — Association artistique.

— En présence de la catastrophe qui vient d'éprouver si cruellement les ouvriers des ardoisiers de Noyant, l'Association artistique a tenu à s'associer au mouvement charitable qui se produit si spontanément dans notre région.

Elle a donc décidé qu'à son prochain concert (25 novembre), une quête serait faite au profit des familles des malheureuses victimes de cet épouvantable accident.

Le *Bulletin officiel de l'Association artistique* annonce comme très prochaine la première représentation de la *Cigüe*, de notre compatriote P. Genevraye, au théâtre du Château-d'Eau. M. Henri Maréchal, dont nous avons eu le plaisir d'applaudir les œuvres l'année dernière à Angers, vient de faire recevoir à ce même théâtre *Calendal*, opéra dont le livret a été tiré, par M. P. Ferrier, du poème de Mistral.

Grand-Théâtre. — Le nouveau second ténor de la troupe, M. Fréville, a été reçu par 44 voix sur 57 votants.

Les obsèques des victimes de Misegrain

Les obsèques des victimes de l'épouvantable catastrophe arrivée le 15 novembre, à la carrière de Misegrain, ont eu lieu, mardi 20, comme nous l'avons dit.

Le train amenant les autorités civiles et militaires, de nombreux ecclésiastiques et beaucoup d'étrangers, arrivait vers 10 heures du matin à la gare de Noyant-la-Gravoyère. A la descente des voitures, MM. le préfet de Maine-et-Loire, le procureur général près la Cour d'appel d'Angers, le sous-préfet, le juge d'instruction et le lieutenant de gendarmerie de Segré, M. Ichon, ingénieur des mines, ont été reçus par M. le baron de Candé, maire de Noyant, entouré du Conseil municipal. Ces Messieurs se sont rendus directement à l'église où arrivaient

en même temps M^r Pessard, vicaire général, représentant M^r Freppel, et presque tous les prêtres du canton.

L'église était beaucoup trop petite pour contenir la multitude venue de toutes les communes voisines. Malgré cela, M. le curé du Bourg-d'Iré, chargé de l'ordre intérieur, a su trouver des places pour bien des étrangers.

M^r Pessard présidait la cérémonie, assisté de deux chanoines honoraires, MM. le supérieur de l'Institut de Combrée et l'abbé Godineau, ancien curé de Noyant.

Dans l'assistance non officielle, nous avons remarqué M. de Terves, député; MM. Guibourg et de Blois, conseillers généraux; M. de la Perraudière, conseiller d'arrondissement; M. le marquis d'Armaillé et presque tous les maires du canton.

La messe a été dite par M. l'abbé Brelle, curé de la paroisse. Pendant l'office, M. l'abbé Véron, vicaire de Combrée, a chanté de sa belle voix le *Dies iræ*. Les diverses strophes de cette admirable prose, rendues avec âme, tiraient des larmes de bien des yeux et faisaient éclater les sanglots. Après l'élevation, M. le curé de Candé a chanté l'*O Salutaris*, et M. l'abbé Dopré l'*Orbis redempti*. C'était la mélodie douce et plaintive avec des accents répétés de vives supplications; après l'effroi que causent la mort et l'éternité, c'était la confiance en la bonté divine, l'espoir dans la miséricorde du Souverain juge.

Après la messe, M^r Pessard est monté à l'autel pour prononcer une touchante et admirable allocution, dont nous regrettons de ne pouvoir offrir ici qu'une bien pâle analyse:

« Mes frères,

« Ce n'est pas un discours, mais une simple parole que, dans cette cérémonie funèbre, mon cœur veut adresser à vos cœurs.

« En présence de cette terrible catastrophe dont toute la contrée, toute la France s'est émue, les principales autorités du département sont accourues et viennent encore aujourd'hui prendre part à notre deuil. Avec elles les élus du suffrage universel, les représentants des principales familles de la contrée sont là pour honorer cette classe de travailleurs chrétiens, si méritants, et qui fait la force de la société moderne.

« Vous avez vu votre digne pasteur vous apporter des consolations durant cette nuit d'angoisses et d'effroyable agonie que personne d'entre vous n'oubliera jamais. Vous avez vu votre évêque vous distribuer ensemble les secours matériels et ceux de la foi. Mais tous ces témoignages de sympathie profonde n'étaient pas suffisants pour adoucir une aussi grande douleur; il fallait cette cérémonie solennelle par laquelle l'Eglise veut soulager vos cœurs et ranimer votre espérance.

« On lit dans la Sainte Ecriture qu'un jour les collines de Judée retentirent de lamentations; la mort y avait moissonné beaucoup d'enfants. *Vox in Rhama audita est*. Une voix se faisait entendre dans Rhama. Cette voix dominait toutes les autres; c'était la voix de Rachel, c'était la voix d'une mère pleurant ses fils.

« Aujourd'hui, dans ce deuil immense, cette grande voix retentit encore, c'est celle de l'Eglise, car l'Eglise aussi est une mère; elle a pour ses enfants des accents de joie aux moments solennels et joyeux de la vie, mais elle a aussi, et par dessus tout, des chants de tristesse pour nos grandes douleurs, c'est cette voix qu'elle fait dominer ici: c'est parce qu'elle est notre mère que ses gémissements surpassent tous les autres, c'est pour cela aussi qu'elle console mieux.

« La mère d'autrefois ne voulait pas être consolée parce que ses fils n'étaient plus. Mais l'Eglise nous apporte l'espérance, elle nous dit de pleurer, mais aussi d'espérer. Prions et espérons avec elle, espérons qu'au moment suprême nos chères victimes ont jeté leurs âmes dans le sein de Dieu; espérons que nous les retrouverons dans un monde meilleur et ne nous désolons pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance.

« La voix de l'Eglise qui pleure est aussi une parole qui enseigne. C'est un grand prédicateur que la mort; elle nous dit que bien insensé est celui qui met ici-bas tout son avenir. Mais quand elle frappe à coups redoublés et qu'elle enlève la dernière consolation d'embrasser les siens au moment de leur entrée dans l'autre vie, ah! alors, elle grave à jamais son enseignement dans la mémoire.

« Ouvriers, mes frères, compagneons de ces pauvres victimes, rappelez-vous donc que malgré les soins intelligents et la surveillance active dont vous êtes entourés, le danger vous menace sans

cesse; songez qu'en descendant au fond de cet abîme que vous creusez d'une main si vaillante, il peut se refermer sur vous! En commençant votre journée, faites le signe de la croix et soyez prêts. Soyons tous prêts, mes frères, parce que la mort n'épargne personne; surtout depuis quelque temps, elle se plaît à multiplier ses coups.

« Et vous qui êtes ouvriers, travaillez pour Dieu. On fait bien des efforts pour proportionner le salaire à la valeur du travail; mais jamais ici-bas le travail de l'homme ne pourra être suffisamment rémunéré. Ah! il est trop noble et trop intelligent ce labeur dans lequel l'ouvrier dépense sa vie goutte à goutte quand il ne la sacrifie pas tout entière pour être payé par quelques pièces de monnaie! Dieu seul peut récompenser dignement un semblable travail. Confiez-vous donc en la Providence et vous n'aurez pas fait un vain marché. Elle sera votre véritable salaire. *Et ero merces tua magna nimis*.

« Je m'arrête ici, Mes frères; nous allons nous transporter à ce nouveau champ que la mort a semé au milieu de vous; qu'il soit un nouvel enseignement, mais aussi une ferme espérance. Quelque soit l'épaisseur de la couche de terre qui recouvre les restes si chers de ceux que vous pleurez, Dieu saura le faire surgir au jour de la résurrection glorieuse comme il fait germer les épis dans une terre fertile. »

Pendant cette émouvante oraison funèbre prononcée avec autant de conviction et de cœur que d'éloquence, les sanglots ont redoublé; à un moment donné, on eut pu croire qu'ils allaient couvrir la voix de l'orateur; M^r Pessard a dû mettre tout son courage pour maîtriser lui-même ses larmes et aller jusqu'au bout.

L'assistance entière, au nombre de plus de 2,000 personnes, s'est ensuite rendue à la carrière dans l'ordre suivant: les femmes en tête, le clergé chantant l'office des morts, les autorités civiles et militaires, les ouvriers portant de magnifiques couronnes, et les hommes nombreux venus de divers côtés. Pour abrégé les trois kilomètres que l'on avait à parcourir, le cortège a traversé le parc de M. le baron de Candé. A ce moment, une pluie battante s'est mise à tomber, bientôt après ce furent des torrents d'eau poussés par un vent violent qui fendirent sur nos têtes. Malgré ce temps pénible, aucun homme, aucune femme ne s'est arrêté en chemin, tous ont tenu à se rendre sur le bord du gouffre béant pour offrir un dernier hommage aux malheureux qui sont ensevelis à 110 pieds de profondeur.

L'échafaudage qui surmonte le puits était orné de tentures funèbres; une grande croix de bois, ceinte d'un long crêpe avec une couronne d'immortelles, se dressait sous la haute charpente. Au moment où nous arrivions, la tempête était dans toute sa force, elle soufflait avec violence dans les pièces de l'échafaudage et secouait avec un bruit sinistre les grands voiles noirs. Autour du monticule deux mille personnes groupées s'efforçaient de se protéger contre la pluie et de résister au vent. Ajoutez à cela les pleurs et les gémissements des mères, des veuves, des frères et des sœurs des victimes. C'était un spectacle des plus lugubres et admirablement fait pour montrer à l'homme qu'en face des éléments déchainés et de la mort, il est bien petit et bien impuissant.

Lorsque les dernières prières furent achevées, M. le préfet s'est avancé sur le bord du puits et a prononcé un discours dans lequel, après avoir rendu hommage aux victimes, il a dit qu'elles n'avaient plus maintenant ni douleur, ni déception, ni espérance. Heureusement, *verba volant*, le vent a tout emporté; car de semblables paroles n'auraient pas inspiré grande consolation aux malheureuses familles. M. le préfet a rappelé ensuite les secours envoyés par le gouvernement et ceux que l'on organise dans la société. Il a remercié tous ceux qui s'étaient dévoués dans cette catastrophe et qui montrent tant de cœur pour les familles des victimes, depuis le Président de la République, les autorités, les magistrats, l'évêque d'Angers, le clergé, la presse départementale, jusqu'aux simples particuliers. Tous unis, les uns dans un sentiment religieux, les autres dans un sentiment humanitaire, n'ont qu'un but: celui de soulager de grandes misères.

M. le vicomte de Lambilly, qui a parlé au nom de la Société d'exploitation, pour exprimer ses regrets, ses intentions et ses espérances, a rappelé l'émotion poignante qu'avait causée la nouvelle de la catastrophe, sur un chantier où jusqu'à ce jour l'on était si heureux de constater qu'il n'y

avait jamais eu mort d'homme. Le premier accident a été un désastre; mais on tâchera de le réparer, autant qu'il est humainement possible. Il espère que les survivants ne verront pas les travaux suspendus. La Société n'abandonnera pas les familles des ouvriers qui ont péri. Il compte que bientôt les corps seront retrouvés et ramenés au cimetière paroissial, où un monument leur sera élevé. C'est là que les parents et les amis pourront venir prier pour leurs chers défunts.

LA CARRIÈRE DE MISENGRAIN

La reprise des travaux, dans la carrière de Noyant, a commencé dès mercredi. On a attaqué la masse éboulée, et dans la soirée, on a retiré deux cadavres, ceux de Geslin et Doncin. Geslin, âgé de 47 ans, était marié et père d'un enfant. Doncin, âgé de 30 ans, célibataire. Geslin n'avait eu le corps qu'à demi engagé, lors du premier éboulement. On avait essayé en vain de le sauver, dans la journée et dans la nuit du 15 novembre. On avait dû y renoncer, à cause des éboulements partiels. Mais le malheureux était mort, à ce moment, après 12 heures de souffrance. L'inhumation des deux corps retrouvés mercredi, a eu lieu le jour même, à Noyant.

On a pu retirer ces deux corps par suite du travail d'épuisement des eaux, qui avaient déjà envahi le puits de descente, depuis l'arrêt du travail habituel. Avec l'eau on a retiré des débris ensanglantés, qui font présumer que les cadavres ne sont pas très éloignés de l'entrée de la galerie.

(Union de l'Ouest.)

Théâtre de Saumur.

Dimanche 25 novembre 1888, à 4 heures 1/2 très précise, **Matinée Musicale** donnée par l'*Harmonie Saumuroise*.

PREMIÈRE PARTIE

1. *Poète et Paysan* (ouverture), par l'HARMONIE SAUMUROISE (Suppé).
2. *La Vie*, monologue, par M. ROGER (Grenet-Dancourt).
3. *Faust*, grande fantaisie pour orchestre (Gounod).
4. Fantaisie Ballet pour violon, par M. GOUREAULT (de Bériot).
5. *Reignons bras-dessus, bras-dessous*, chansonnette, par M. Calvel (Planquette).

DEUXIÈME PARTIE

6. A Grand air d'*Attila*, par l'HARMONIE SAUMUROISE (Verdi). — B *Une Soirée près du Lac*, pour hautbois, par l'HARMONIE SAUMUROISE (Leroux).
7. 9^e Quintette pour clarinette, violon, alto, violoncelle (Mozart).
8. *Souvenir d'Ostende*, pour trombone et piano (Bouillon).
9. *Musique au bord de la mer*, poésie musicale, par M. ROGER (X).
10. *La Noce du Village*, chœur à quatre voix.
11. *En Province*, scène comique par M. Calvel (Cressonnois).
12. *Carmen*, fantaisie pour orchestre (Bizet).

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 novembre.

Cinq centimes de hausse sur nos rentes; tel est le résultat de cette petite séance que l'on doit considérer comme satisfaisante, eu égard au petit nombre d'affaires engagées: 3 0/0, 83.12; 4 1/2 0/0, 104.32.

Le Crédit Foncier reste sur le cours de 1,360. Dans sa dernière séance le conseil d'administration a autorisé pour 4,062,182 francs de nouveaux prêts.

La Société Générale se tient ferme à 473.75. Les Dépôts et Comptes courants sont à 601.25. L'émission de l'emprunt Russe 4 0/0 de 500 millions est annoncée pour le 6 décembre. Le produit de cet emprunt, destiné à la conversion d'une partie de la dette 5 0/0, procurera une soulte qui sera consacrée aux travaux publics. L'épargne française qui tient en grande estime les fonds Russes fera certainement un bon accueil à cette affaire patronnée par nos grands établissements de crédit groupés autour de la Banque de Paris et de la Banque d'Escompte.

Le Pacama remonte à 260. Les demandes se produisent avec suite sur les obligations à lots, en vue du prochain tirage.

L'obligation des Immeubles de Franco est de plus en plus recherchée par le public qui se rend compte des avantages qu'elle offre au prix actuel de 375 fr.

Les obligations des chemins de fer Economiques sont bien tenues à 362.50.

Bien au delà de ce qu'on avait espéré!

Persone n'aurait cru que le nouveau produit, le BAUME VICTOR, contre les douleurs, aurait un succès si rapide; de tous les côtés les attestations

affluent; il n'y a rien de meilleur contre les douleurs.

Foussemagne, par Fontaine (Haut-Rhin), le 21 octobre 1888. Je souffrais d'une douleur qui allait de la hanche droite jusqu'au genou; après quelques frictions avec le BAUME VICTOR (2 fr. le flacon), j'ai pu reprendre mon travail. Je vous autorise à le publier.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Tristes Regrets!

De quels regrets n'est-on pas affligé, lorsque, par suite d'un défaut de soins, on s'aperçoit que la terrible carie s'attaque à l'émail des dents, les jaunit et les ébranle, tuméfie les gencives et compromet la pureté de l'haleine! Et, dès lors, non seulement la grâce du visage disparaît... mais encore la mastication des aliments devient difficile... Songez-donc, charmantes lectrices, que pour la bouche il faut une hygiène suivie et — si vous voulez garder vos dents solides, votre haleine pure et vos gencives fermes — faites un continuel usage de l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de Soulaç* que la vogue a mis, depuis longtemps, au premier rang des dentifrices et qui se trouve aujourd'hui sur la table à toilette de toutes nos élégantes.

A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir: 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre: 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte: 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

AVIS

CONSULTATIONS DENTAIRES A SAUMUR DU PROFESSEUR

LÉVY

Chirurgien - dentiste de Paris

HOTEL de LONDRES, de 10 heures à 4 heures, à partir du 25 novembre.

Guérison des Dents malades ou ébranlées (conservation assurée), extractions et opérations insensibles sans danger ni malaise. Nouvelles pièces dentaires sans plaques, laissant le palais libre.

HERNIÉS

Guérison radicale par le bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils à SAUMUR, le mardi 27 novembre, hôtel de Londres, rue d'Orléans, n° 48, de 10 heures du matin à 7 heures; à Tours, les 28, 29, hôtel Richelieu.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Etourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1^e 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Evitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE

De la maison KRUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le DIMANCHE 2 décembre 1888, à une heure précise, au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, ancienne route de Doué, dans une maison où est décédé M. René ROBIN,

On vendra notamment :

Tables, chaises, commode, batterie de cuisine, vaisselle, lits, linge, vêtements d'homme, bouteilles vides, vin en bouteilles, objets divers.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER
De suite ou pour Noël 1888
LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23,

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

ON DEMANDE A LOUER

A l'année

EN MEUBLÉ PRÉFÉRABLEMENT
UNE MAISON DE CAMPAGNE

Comportant au moins quatre chambres à coucher, etc., avec jardin, dans un endroit élevé, bien sec, avec vue sur la Loire, entre Angers et Saumur.

Faire connaître, par lettre affranchie, les conditions et l'étendue de la location, à l'adresse : E. DURAND, 68, rue Blanche, Paris.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉRIN, rue d'Alsace, 29.

A Vendre ou à Louer
MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER

DE SUITE

Un Fonds de Commerce DE BOULANGERIE

Situé à Distré,

Employant de deux à trois sacs dits culasses.

S'adresser à M. L. BONNEAU, syndic, 33, rue d'Alsace, à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

UN

Fonds de Marchand-Tailleur

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

ANCIENNE MAISON PRIOUZEAU

ROUSSEAU, Suc^r

Rue Saint-Jean, 50

GROS ET DÉTAIL. — PRIX FIXE

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLERIE

FOURRURES

Pour hommes, dames, fillettes et bébés

FANTAISIE HAUTE NOUVEAUTÉ

Des Maisons ALEXANDRE

FEUTRE PREMIER CHOIX, MAISON LAVILLE

Le tout à prix réduit

NOTA. — Tous les Chapeaux sont passés au Conformatoreur.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linières-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.

Ces cidres sont expédiés directement de la propriété.

Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

AVIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu gare de Linières-Bouton.

M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières-Bouton.

Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

On DEMANDE un APPRENTI
A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre, Saumur.

M^e MARTIN donne des Leçons
français, rue du Portail-Louis, 54.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères
5, rue d'Orléans
SAUMUR

Cuisinières ; poêles ; Salamandres à feu visible ; Bourrelets pour portes ; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

MARBRERIE F. GUIGNON
Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS
SUCCESSION

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples
Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

EPICERIE PARISIENNE

M^e IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacler, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra.	le demi kilog.	» 95
GRUYÈRE Emmenthal Suisse,	»	1 20
ROQUEFORT (société des Caves),	»	1 60
Véritable BRIE, première qualité,	»	1 40
CAMEMBERT.	la pièce	» 60
CAMEMBERT, première qualité	»	» 70

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LA VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX											BORDEAUX — SAUMUR — PARIS											NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS										
STATIONS											STATIONS											STATIONS										
Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Direc.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direc.				
matin	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir	soir	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir				
Paris			7 25		12 50	7 55	11 25				Bordeaux			5 15		8 20		3				Nantes	10 45		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35			
Chartres	6 7		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33				Saintes		7 15	8 18		11 39		6 28				Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35			
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49				Niort		9 32	10 20		2 5	5 30	8 10				La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01			
Noyan-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51				Thouars		12 14	12 32		1 30	4 15	8 21	9 59			Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25				
Linières-Bou.	11 39			3 21	7 47		6 2				Montreuil	9 35	8 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31			St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32				
Vernantes	11 53			3 36	7 49		6 13				Brézé-s.-Cyr.		9 55	7 18		2 38	5 18	9 41			St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39					
Bou	12 5			3 48	8 11		6 23				Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49			Saumur (a.)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24				
Vivry	12 15			3 59	8 20		6 31				Nantilly (arr)	10 13	7 34			2 51	5 31	9 55			Saumur (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 03	10 30				
SAUMUR											SAUMUR											Varennes		8 65	9 48	12 51	4 45	7 13				
(Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	6 42			(Etat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 03			Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50				
(dép.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			(dép.)		7 25	11 25		2 41	5 20				Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16				
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7			Nantilly (dép.)		7 38	11 36		2 53	5 33				Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48				
SAUMUR											SAUMUR											Paris	10 39		3 06	8 23	2 35	4 01	5 07			
(Etat) (arr.)	12 51				4 36	8 51		7 11			(Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 20	3 01	5 41	10 58			Paris	matin	matin	soir	soir	matin	matin	matin				
(dép.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50			(dép.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5														
Nantilly (dép.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3			Vivry		8 10	12 09		3 17	5 57															
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9			Blou		8 19	12 18		3 26	6 06															
Brézé-s.-Cyr.		9 21	11 24		4 39	8 56		7 17			Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 19															
Montreuil		9 19	11 24		4 7	4 59	9 2	2 22	7 29		Linières-Bou.		8 45	12 16		3 51	6 30															
Thouars			11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8			Noyan-Méon		8 59	1	2 14	4 04	6 42	11 42														
Niort			3 58	4 24	7 59	4 33	16 27				Chât.-d-Loir		10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 24														
Saintes				6 28	11 05		6 14	2 3			Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4	3 22														
Bordeaux				9 59	3 36		9 03	4 54			Paris		5 25		8	11 50	2 27	5 10														
					soir	matin	soir	matin	soir					soir	soir	matin	soir	matin														